

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
*Département des Ardennes*

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

**PROCES VERBAL DE SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13/05/2013**

Par suite d'une convocation en date du 07/05/2013, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis, Maire.

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mme COLIN Carole, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BERTOUT Pascal, BROUET Christophe, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, MASSON Bernard, MONTEBRAN Claude, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Absent(s) ayant donné procuration : M. DAUMONT Michel à M. PECOURT Jean Claude,  
Absent(s) : Mme BADRE Véronique

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 16

Date de la convocation : 07/05/2013

Date d'affichage : 07/05/2013

A été nommée secrétaire : Mme COLIN Carole

**SOMMAIRE**

Annulation de la délibération n°2011/070

Marché à procédure adaptée : déneigement

Assistance avocat : contrat de délégation de service public eau et assainissement

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Annulation de la délibération n° 2011/070 suite au jugement du tribunal administratif : contrat quinquennal relatif au déneigement de la commune.

A la suite du recours transmis au Tribunal administratif le 12 janvier 2012 par Monsieur Olivier BADRE, Président de l'ADIR (association de défense des intérêts des riverains), et conseiller municipal, la délibération n° 2011/070 concernant le contrat quinquennal relatif au déneigement de la commune doit être annulée.

L'affaire a été délibérée le 21 mars 2013.

Monsieur le Maire rappelle les faits : Le conseil Municipal en date du 15 novembre 2011 a décidé de retenir l'entreprise MANQUILLET pour l'opération de déneigement de la commune pour un montant annuel de 9173.32 € TTC et conclure une convention avec cette entreprise pour une période de cinq ans à compter du 1er décembre 2011.

Il précise que contrairement à ce que dit Monsieur BADRE dans son courrier transmis au tribunal administratif M. Sébastien MANQUILLET n'est pas son gendre. Il indique également que l'entreprise de Monsieur MANQUILLET est la seule qui ait répondu à l'appel d'offre lancé par la commune.

Aucune décision n'est prise concernant ce premier point.

### Marché à procédure adaptée : déneigement

Monsieur le Maire propose de refaire une procédure adaptée.

Monsieur Olivier BADRE n'approuve pas l'externalisation du déneigement. Il précise que le coût est trop élevé pour la commune et rappelle qu'au-delà de 35 H 00, un supplément est à ajouter. Il souhaite que le déneigement soit fait par les employés municipaux. Ce qui reviendrait moins cher à la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le souhait d'externaliser le déneigement est dû au fait que deux employés municipaux seulement conduisent le tracteur et qu'en cas d'absence de l'un d'entre eux, cette mission ne pouvait plus être assurée.

Il indique que le déneigement a coûté 1.500 € de plus cette année et que l'entreprise n'intervient qu'à la demande de la personne d'astreinte.

Les habitants du village ont fait part de leur satisfaction quant à l'état des routes.

Monsieur Michel LEQUEUX ajoute, pour exemple, que le jour du repas des anciens, l'état des routes était tout à fait correct et avait été réalisé rapidement.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

### réf : 2013-29

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

-d'avoir recours à la procédure adaptée pour le déneigement de la Commune.

-d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2013.

-d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération

*A la majorité (pour : 15 contre : 1 : Olivier BADRE, abstention : 1 : Francis RAPHENNE)*

### Assistance avocat : contrat de délégation de service public eau et assainissement

M. le Maire évoque le besoin de faire appel à un avocat à la suite de la plainte déposée par Monsieur Olivier BADRE concernant le contrat de délégation de service public en eau potable et assainissement.

Monsieur Olivier BADRE affirme que l'appel d'offre n'a pas été fait dans les règles.

Monsieur Michel LEQUEUX précise que le contrôle de la légalité a été réalisé par les services de la préfecture.

Monsieur Claude MONTEBRAN demande si une assistance juridique est prévue dans le contrat.

Monsieur le Maire précise qu'un avocat sera sollicité s'il n'existe aucune autre solution.

Après discussion des membres du Conseil Municipal il est procédé au vote de la délibération énoncée ci-dessous :

### réf : 2013-30

Vu l'introduction par Monsieur Olivier BADRE auprès du Tribunal administratif de Châlons en Champagne le 17 avril 2013 d'un recours en annulation pour le contrat de délégation de service public eau et assainissement,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de se faire assister d'un avocat afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

-d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2013

-d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*A la majorité (pour : 15, contre : 1 : Olivier BADRE, abstention : 1 : Claude MONTEBRAN qui aurait souhaité que l'assistance juridique, si elle existe, soit consultée.)*

#### Communications diverses :

Monsieur Bernard MASSON informe que l'édition 2013 des rendez-vous du parc est sortie. Elle est visible sur le site internet des rendez-vous du parc.

A la demande de Monsieur Claude MONTEBRAN, Monsieur le Maire fait le point sur la nouvelle carte intercommunale et sur le rythme scolaire.

Cette nouvelle carte n'a pas d'incidence pour notre commune puisque la Communauté de Communes « Meuse et Semoy » reste indépendante.

Le nouveau rythme scolaire sera mis en place à la rentrée 2014 : nous y travaillerons dès le mois de juin prochain.

Pour ce qui concerne le transfert de compétences, Monsieur le Maire souhaite proposer pour la fin d'année le transfert de tout ce qui touche le scolaire et le périscolaire. Pas mal de communautés de communes ont cette compétence. Le regroupement des communes serait bénéfique.

#### Communications diverses :

Le terrain multisports est pratiquement terminé.

A la suite de nombreuses dégradations commises à la base de NEWET, le policier municipal est chargé de demander des devis pour l'installation de caméras de surveillance. Le coût est estimé à 15.000 €. Monsieur le Maire précise que les films ne seraient visionnés qu'en cas de dégradations.

Une haie a été plantée à l'ancienne douane. Plus de la moitié des arbustes formant cette haie ont été dérobés. Une nouvelle plantation est nécessaire.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.